

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mars 2016

L'an deux mille quinze, le 23 mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de THEZAN DES CORBIERES (Aude), s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick DAPOT, Maire.

Date de la convocation : 08 mars 2016

Etaient présents :

DAPOT Patrick THEILLARD Jacqueline
 PERAULT Françoise BOUNIOL Daniel
 GILABERT Aude NUFFER Nadia
 PIZZIGHINI Olivier LATHAM David
 DANIEL Jean-Yves FALCOU Léone

Procurations pour :

AUQUE René
 VALLIER Rémi

Etaient absents : MARTY Patrice, ABARCA Christelle

1° Examen et approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 février 2016 :

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

2° Désignation du secrétaire de séance : Madame PERAULT Françoise

3° Présentation et vote des comptes administratifs 2015 : budget principal M14, budget eau et assainissement M49 et CCAS (centre communal d'action sociale). Orientations budgétaires 2016

Comptes administratifs 2015 M14 :

Rappel : La présentation des comptes administratifs au Conseil Municipal retrace l'ensemble des écritures de dépenses (mandats) et de recettes (titres) réalisés sur l'exercice, tant sur le budget principal que sur les différents budgets annexes.

Le Compte Administratif exprime ainsi la réalité de l'exécution budgétaire ordonnancée par Monsieur le Maire par rapport aux prévisions validées par le Conseil Municipal lors des différentes étapes budgétaires (Budget primitif et décisions modificatives).

L'adoption du compte administratif permet de disposer d'une information complète de la vie de la commune pour l'année 2015 et de donner quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

Exposé de Madame PERAULT Françoise :

<u>1-CA 2015 Budget Général M14</u>	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			178 031.46		178 031.46	
Opérations exercice	472 128.77	586 746.02	88 057.77	113 330.98	560 186 54	700 077.00
Total	472 128.77	586 746.02	266 089.23	113 330.98	738 218.00	700 077.00
Résultat de clôture		114 617.25	152 758.25		38 141.00	

Restes à réaliser*

Besoin/excédent de financement Total

12 521.48	
50 662.48	

**Réfection chemins communaux.*

L'examen du Compte Administratif fait apparaître un excédent de Fonctionnement de 114 617.25€ ; cet excédent sera reporté en section d'Investissement pour minorer le déficit d'investissement. Cet excédent de fonctionnement est en augmentation de 20% par rapport à celui de l'exercice précédent (2014); il est le fruit des efforts continus des élus, de tout le personnel municipal et des aides bénévoles des administrés, pour la maîtrise au plus serré des charges à caractères général ; pour la 2^{ème} année ces excédents ont permis d'apurer un peu plus le besoin de financement dont la municipalité actuelle avait hérité en mars 2014.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, l'assemblée peut valablement délibérer sur le compte administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte administratif M14 à l'unanimité.

2-CA 2015 Budget Général M49	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		51 686.04		375 115.04		426 801.08
Opérations exercice	112 917.81	129 495.45	37 399.00	44 999.40	150 316.81	174 494.85
Total	112 917.81	181 181 .49	37 399.00	420 114.44	150 316.81	601 295.93
Résultat de clôture		68 263.68		382 715.44		450 979.12

Restes à réaliser*

Besoin/excédent de financement Total

138 653,06	
	312 326.06

** Gestion des boues station épuration, réfection Route de Narbonne, remplacement branchements plomb.*

La baisse du prix du m3 d'eau, passé de 2,50€ à 1,50€ le m3 sur la facturation de novembre 2015 a généré des recettes conformes aux calculs de simulation à partir desquels le Conseil municipal avait validé cette réduction de 1€/m3.

Au final les recettes de fonctionnement de ce budget sont restées légèrement excédentaires pour l'exercice (129 495,45€) par rapport aux dépenses de fonctionnement (112 917,81€).

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, l'assemblée peut valablement délibérer sur le compte administratif,

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte administratif M49 à l'unanimité.

3-CA 2015 Budget Général CCAS	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 624.69				1 624.69
Opérations exercice	240.00	1 150.00			240.00	1 150.00
Total	240.00	2 774.69			240.00	2 774.69
Résultat de clôture		2 534.69				2 534.69

2 534.69

Besoin/excédent de financement Total

Ce budget ne comporte qu'une section, la section de fonctionnement ; c'est sur ce budget que jusqu'en 2015 inclus étaient mandatées les dépenses liées aux festivités organisées pour le 3ème âge.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, l'assemblée peut valablement délibérer sur le compte administratif,

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte administratif CCAS à l'unanimité.

Orientations budgétaires 2016 :

Monsieur le Maire rappelle que les élus devront maintenir les efforts sur les dépenses de fonctionnement jusqu'à ce que les comptes administratifs du budget principal (M14) soient à l'équilibre. En 2017 ce budget bénéficiera peut-être de la vente du lotissement communal à la société HECTARE dont le dossier (11 maisons) est en cours d'instruction à la DDTM LIMOUX.

Monsieur le Maire rappelle aussi que la loi NOTRe modifiera la gestion de l'eau et de l'assainissement (budget M49). D'ici 2020, cette compétence devient obligatoire pour les EPCI. Une commune ne pourra plus être en charge de la gestion du service de l'eau : la commune de Thézan des C. devra passer la main à la Communauté de Communes Région lézignanaise et Corbières Minervois.

Madame Perault Françoise informe le Conseil municipal que sur instruction de M.Ferras, Comptable public au Trésor public de Durban dont dépend notre commune, le budget du CCAS sera repris dans le budget principal M14 à partir de 2016.

En budget principal (M14), pour la construction du hangar municipal (estimée en l'état actuel des devis à 79 300€ TTC) qui sera loué partiellement à l'ONF, Madame Perault Françoise présente une proposition de financement de 40 000€ sur 5 ans, avec échéances trimestrielles, à taux fixe, qui a été demandée à 3 organismes bancaires.

Le Crédit Mutuel n'a pas donné de réponse, la Caisse d'Epargne a proposé un taux fixe de 1,16% soit un coût du crédit de 1 229,20€ (montant des intérêts sur 5 ans) et le Crédit Agricole un taux fixe de 0,92% soit un coût du crédit de 973,03€ (montant des intérêts sur 5 ans). Madame Perault Françoise propose d'accepter l'offre du Crédit Agricole. **Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.**

4° Synthèse de la réunion Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) MONTSERET/THEZAN (participation au financement école). Convention et délibération.

Madame Gilabert Aude a rencontré Mesdames Fabre et Marcerou, en charge du RPI à Monseret, afin de finaliser l'accord de participation de cette commune aux frais des ATSEM. Le principe d'une participation de 7 522€ pour l'année 2015/2016 a été acté au cours de cette réunion.

Madame Perault Françoise rappelle que lors de la réunion de décembre 2015 Monsieur Jalabert, Maire de Montseret, avait refusé le rattrapage souhaité par notre commune de sur les 3 dernières années (cf PV de la réunion du Conseil municipal du 03/09/2015, 5ème point § Note) mais acceptait le principe de rattrapage d'une année.

Monsieur le Maire demande en conséquence à Madame Gilabert Aude de rappeler cet accord par envoi d'un e-mail à Madame Marcerou.

Madame Gilabert Aude lit ensuite le projet de convention de RPI qui sera signé par Monseret et Thézan afin de formaliser le mode de fonctionnement de ce RPI.

Points discutés : accompagnement dans le bus ; Monsieur Dapot Patrick rappelle que la présence d'un accompagnant n'est pas obligatoire.

Points à modifier : Pro-ratisation des frais de garderie/cantine si le nombre d'enfants ne reste pas équivalent pour chaque commune ; Convention renouvelée « par tacite reconduction » et non pas « pour une durée indéterminée » ;

En conclusion, Monsieur le Maire demande à Madame GILABERT Aude de retravailler sur cette Convention avec Mesdames Fabre et Marcerou et de suivre le rattrapage des frais dûs par Monseret pour l'année scolaire 2014/2015.

5° Travaux : récapitulatif des travaux en cours et à venir

Monsieur BOUNIOL Daniel informe sur les travaux suivants :

- Eclairage public Avenue de la Mer : mise en place de LED afin de réaliser des économies d'électricité ; 37 points lumineux prévus.
- Agrandissement du cimetière : en 2016 arrachage des cyprès et enlèvement des souches (risque de chute et problème des racines pour les tombes), début de la construction d'un mur de 2m de hauteur, sur 3 cotés (en régie).
- Pergola Place du Languedoc : travaux effectués par l'Entreprise GARCIA DE TALAIRAN (sous-traitant de SPIE/COLAS) : coût de la réfection 600€ mais aucun frais pour la commune qui a fait jouer la garantie décennale par Monsieur Dubreuil (architecte, chargé à l'origine de la maîtrise d'oeuvre des travaux).
- Remplacements des branchements en plomb : sur 81 remplacements réalisés, 72 ont fait l'objet du versement le 28/02/2016 d'une subvention de 19 200€ (dont 12 200€ par l'Agence de l'eau).

6° Synthèse de la réunion communautaire du 17/03/2016 à Félines Termenes

Monsieur le Maire informe les élus sur les points suivants concernant la Communauté de Communes Région lézignanaise et Corbières Minervois :

Aucune prévision de recrutement en 2016 : elle possède un vivier de 50 Emplois d'avenir et ses frais de personnel représentent 31% de ses dépenses de fonctionnement ; pas

d'augmentation des taxes qui lui sont affectées ; prévision d'agrandissement de la cuisine centrale et de la construction d'une fourrière de 50 places pour un coût estimé à 720 000€.

7° Directives de Monsieur le Préfet de l'Aude concernant une décision de refus de permis de construire en date du 16/10/2015

Monsieur le Maire informe que la demande de réexamen d'un administré concernant son permis de construire a été refusée par les services préfectoraux de l'Urbanisme, et non pas par la commune qui n'a pas cette compétence, pour les motifs suivants : construction en dehors de la Z.U carte communale et absence de lien du projet avec une activité agricole : la décision préfectorale du 16/10/2015 est donc maintenue dans son refus.

8° Notes diverses

1) Point lotissement

- a- Permis d'Aménagement demandé par la société HECTARE pour le projet de lotissement sur le terrain appartenant à la commune : un avis défavorable a été émis par la DDTM de Limoux au motif de la station d'épuration. Monsieur le Maire a aussitôt répondu par courrier le 09/03/2016 en rappelant point par point les travaux qui avaient été faits jusqu'à ce jour et dont la DDTM n'avait pas connaissance depuis 2014. Ce courrier a été reçu le 10/03/2016 par la DDTM : dossier en cours.

- b- La Société OPALE mandatée par la société HECTARE a évalué le débit des bouches à incendie : pression nécessaire = 60bars : aujourd'hui la pression de la bouche à incendie située sur le projet de lotissement n'est que de 27 bars (contre 48 il y a 2 ans). Monsieur le Maire a fait appel à VEOLIA pour savoir ce qui devra être fait pour augmenter la pression.

2) Réunion à Boutenac en mars 2016 avec Monsieur Valette (ONF) concernant la participation de notre commune au service assuré par la société Travaux forestiers Galinier

Monsieur le Maire rappelle que 8 communes participent à part égale, quelle que soit la surface appartenant à chaque commune, aux frais de surveillance en Été du domaine forestier : St Laurent de la C., Fabrezan, Ferrals, Monseret, Boutenac, Lucs/Orbieu, Ornaisons et Thézan. Notre commune trouvant trop élevé le coût de cette prestation (3 250,86€ pour 2 mois 1/2), nous souhaitons quitter cette convention. Afin de ne pas modifier le nombre de communes participantes, la DDTM a accordé une subvention de 5 000€/an en plus des 1 800€/an qu'elle versait déjà.

Le coût de la prestation serait donc ramené à 2 400,86€/an au lieu de 2 625,00€ ; il est proposé de maintenir ce service encore en 2016 : **le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.**

3) Cession gratuite à la commune de 240m2 de chemin par les Consorts Sanchez

Monsieur le Maire informe que cette cession permettra l'élargissement de la voirie Rue de la Source. **Le Conseil adopte cette cession à l'unanimité.**

8° Point sur diverses manifestations

Fêtes du village 2016

Monsieur le Maire, qui a assisté à Ferrals, sur invitation, à la projection d'un film retraçant l'histoire du Midi agricole (départements, région, villages) sur la vie et les événements en 1975, souhaite que ce film soit programmé lors de la fête de Thézan en août 2016. Le coût de la projection est de 700€. Madame Gilabert Aude propose que cette projection soit faite le mercredi 3 août 2016 si possible. Le réalisateur Monsieur SEGUIER a souhaité faire un geste commercial, la commune ayant pleinement vécu ces événements (coût : 600.00 €). **Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.**

9° Gestion du Personnel

Monsieur le Maire demande à l'assistance de se retirer, ce point est débattu à huis clos.